

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 30 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 OCTOBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUMSEIXO - Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFRYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mrs Serge BALAO - Francis PEDARRIOSSE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN
M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : ASSOCIATION CLUSTER THERMAL AQUITAIN "AQUI-O-THERMES" :
MODIFICATION DES DELEGUES**

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 10 avril 2014, avait désigné Monsieur Bertrand GAUFRYAU en tant que représentant titulaire, appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'association cluster thermal aquitain 'AQUI-O-THERMES'.

En raison de sa démission de ses fonctions d'Adjoint, il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations pour cette instance, par un vote à bulletins secrets, étant précisé que l'assemblée peut décider, à l'unanimité, de procéder à ce scrutin par un vote à main levée.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

ABROGE la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 relative à la désignation de Monsieur Bertrand GAUFRYAU,

DESIGNE M. Stéphane MAUCLAIR en tant que représentant au collège 'institutionnels et autres partenaires',

DESIGNE M. Francis PEDARRIOSSE en tant que représentant au collège 'recherche', appelés à siéger au sein de l'assemblée générale de l'Association cluster thermal aquitain 'AQUI-O-THERMES'.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20141030-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 03 Novembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».